

# CONVENTION BIBLIOTHÈQUE / CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DU COLLÈGE DE LUSIGNAN

La Bibliothèque Municipale .....  
représentée par la responsable Catherine Ghesquière .....

et le Centre de Documentation et d'Information .....  
représenté par le responsable Vincent Baudet, principal .....

conviennent d'une possibilité de partenariat et d'emprunt de documents appartenant à la bibliothèque,  
valable pour l'année scolaire de septembre à juin.

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription gratuite pour les besoins du CDI sous la responsabilité du  
représentant.

Le compte du CDI est consultable sur le Site de la Bibliothèque.

## Nombre de documents pour la carte d'emprunteur : 15

Afin de maintenir un choix polyvalent pour tous les usagers de la bibliothèque, il ne sera pas possible  
d'emprunter plus de 15 documents.

**Durée d'emprunt :** 42 jours (1 Prolongation possible)

L'ensemble des livres prêtés au CDI seront rendus à la Bibliothèque avant la période d'été, c'est à dire au  
plus tard au 15 juin.

## La bibliothèque s'engage à :

- Réserver d'éventuels documents demandés à l'avance en fonction du thème sur le fonds propre ou sur le fonds de la Bibliothèque Départementale de la Vienne.
- Conseiller les choix ou faire des propositions de titres sur un thème donné à l'avance.

## La CDI s'engage à :

- Restituer tous les documents à temps et en état. Conformément au règlement intérieur, en cas de perte ou de détérioration, ils seront remplacés à l'identique ou, à défaut, par un document équivalent au choix des bibliothécaires.
- Désigner un interlocuteur, responsable de l'emprunt et de la restitution des documents, responsable du déroulement des visites.
- Emprunter des livres pouvant servir aux enfants eux-mêmes ou à un travail avec eux et non pas pour un usage personnel.
- Garder les livres en ses murs et ne pas les laisser emporter par les enfants chez eux.

Adresse de l'établissement scolaire :

.....  
**Collège Jean MOLINET**  
**18, Route de Jezencul**  
**88500 LUSIGNAN**  
.....  
**Tel : 05 49 40 60 17**  
**Fax : 05 49 42 42 51**  
.....

Fait à .....

Le .....

Le responsable du CDI:

La responsable de la bibliothèque :